

49. Un Regard Comparatif Sur La Notion De *Sujet* Chez Emile Benveniste Et Oswald Ducrot

Gülden PAMUKCU¹

APA: Pamukcu, G. (2024). Un Regard Comparatif sur La Notion de *Sujet* chez Emile Benveniste et Oswald Ducrot. *RumeliDE Dil ve Edebiyat Arařtırmaları Dergisi*, (40), 811-828. <https://doi.org/10.29000/rumelide.1502242>.

Résumé

Dans la théorie de l'énonciation, la notion de sujet englobe des aspects subjectifs et contextuels de la communication, dépassant ainsi sa simple fonction grammaticale. Émile Benveniste et Oswald Ducrot, deux figures importantes de la linguistique française, ont chacun exploré le concept de sujet en utilisant des termes différents, enrichissant ainsi notre compréhension de l'énonciation. Les théories développées par Benveniste et Ducrot offrent une vision approfondie du rôle joué par le sujet dans le processus d'énonciation. Dans cette étude, le concept de sujet a été abordé du point de vue de Benveniste et de Ducrot en analysant de manière comparative les rôles et les tâches attribués à ce concept, en prenant en compte leurs divergences et convergences. Pour une meilleure compréhension de ces rôles et tâches, les sujets ont été appuyés par des exemples provenant des œuvres intitulées *Le Horla* et *Un Cas de Divorce* de l'écrivain français Guy de Maupassant. À la fin de la recherche, nous avons déterminé que les concepts de sujet étudiés par deux linguistes présentent des convergences malgré l'utilisation de termes différents, et qu'ils remplissent des fonctions similaires sous des désignations variées. Cependant, nous avons constaté que Ducrot met l'accent sur la présence de multiples voix et points de vue dans un énoncé, traitant ses sujets dans un contexte polyphonique tandis que Benveniste insiste sur la subjectivité. Ainsi, cette étude souligne qu'il n'existe pas une seule définition du concept de sujet et que celui-ci peut revêtir différentes fonctions et rôles selon l'approche qui lui est accordée.

Les mots clés : le concept de sujet, la subjectivité, Emile Benveniste, la théorie de l'énonciation, les sujets parlants d'Oswald Ducrot.

¹ Arş. Gör. Dr., Burdur Mehmet Akif Ersoy Üniversitesi, Fen Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü / Res. Assist. Dr., Burdur Mehmet Akif Ersoy University, Faculty of Arts and Sciences, Department of Western Languages and Literatures (Burdur, Türkiye), gpamukcu@mehmetakif.edu.tr, **ORCID ID:** <https://orcid.org/0000-0002-1627-8889> (University) **ROR ID:** <https://ror.org/04xk0dc21>, **ISNI:** 0000 0004 0386 420X, **Crossref Funder ID:** 501100016210

Emile Benveniste ve Oswald Ducrot'da *Özne* Kavramına Karşılaştırmalı Bir Bakış²

Öz

Sözceleme kuramında özne kavramı, iletişimin öznel ve bağlamsal yönlerini kapsar ve böylece basit dilbilgisel işlevinin ötesine geçer. Fransız dilbiliminin iki önemli ismi Émile Benveniste ve Oswald Ducrot, özne kavramını farklı terimler kullanarak incelemiş ve böylece sözceleme konusunda anlayışımızı zenginleştirmişlerdir. Benveniste ve Ducrot tarafından geliştirilen kuramlar, öznenin sözceleme sürecinde oynadığı role ilişkin derinlemesine bir bakış açısı sunmaktadır. Bu çalışmada, özne kavramına Benveniste ve Ducrot'nun bakış açısından yaklaşılmış, bu kavrama atfedilen roller ve görevler, aralarındaki farklılıklar ve benzerlikler dikkate alınarak karşılaştırmalı olarak incelenmiştir. Bu rol ve görevlerin daha iyi anlaşılması için, söz geçen özneler Fransız yazar Guy de Maupassant'ın *Le Horla* (Saplantı) ve *Un Cas de Divorce* (Bir boşanma davası) adlı eserlerinden örneklerle desteklenmiştir. Araştırma sonucunda, iki dilbilimcinin incelediği özne kavramlarının farklı terimler kullanmalarına rağmen benzerlikler taşıdığı ve farklı adlandırmalar altında benzer işlevleri yerine getirdikleri tespit edilmiştir. Bununla birlikte, Ducrot'nun bir sözcede birden fazla sesin ve bakış açısının varlığına vurgu yaparak özneleri çok sesli bir bağlamda ele aldığını, Benveniste'in ise öznelliğe vurgu yaptığını saptadık. Bu çalışma, özne kavramının tek bir tanımı olmadığını ve nasıl ele alındığına bağlı olarak farklı işlevler ve roller üstlenebileceğini vurgulamaktadır.

Anahtar kelimeler: özne kavramı, öznellik, Emile Benveniste, sözceleme kuramı, Oswald Ducrot'nun konuşan özneleri.

² **Beyan (Tez/ Bildiri):** Bu çalışmanın hazırlanma sürecinde bilimsel ve etik ilkelere uyulduğu ve yararlanılan tüm çalışmaların kaynakçada belirtildiği beyan olunur.

Çıkar Çatışması: Çıkar çatışması beyan edilmemiştir.

Finansman: Bu çalışmayı desteklemek için dış fon kullanılmamıştır.

Telif Hakkı & Lisans: Yazarlar dergide yayınlanan çalışmalarının telif hakkına sahiptirler ve çalışmalarını CC BY-NC 4.0 lisansı altında yayımlanmaktadır.

Kaynak: Bu çalışmanın hazırlanma sürecinde bilimsel ve etik ilkelere uyulduğu ve yararlanılan tüm çalışmaların kaynakçada belirtildiği beyan olunur.

Benzerlik Raporu: Alındı – Turnitin, Oran: %13

Etik Şikayeti: editor@rumelide.com

Makale Türü: Araştırma makalesi, **Makale Kayıt Tarihi:** 21.05.2024-**Kabul Tarihi:** 20.06.2024-**Yayın Tarihi:** 21.06.2024; **DOI:** 10.29000/rumelide.1502242

Hakem Değerlendirmesi: İki Dış Hakem / Çift Taraflı Körleme

A Comparative Outlook on The Notion of *Subject* in Emile Benveniste and Oswald Ducrot³

Abstract

In the enunciation theory, the notion of subject encompasses subjective and contextual aspects of communication, thus going beyond its simple grammatical function. Émile Benveniste and Oswald Ducrot, two important figures in French linguistics, each explored the concept of the subject using different terms, thereby enriching our understanding of enunciation. The theories developed by Benveniste and Ducrot offer an in-depth view of the role played by the subject in the process of enunciation. In this study, the concept of the subject has been approached from the point of view of Benveniste and Ducrot, with a comparative analysis of the roles and tasks attributed to this concept, taking into account their divergences and convergences. For a better understanding of these roles and tasks, the subjects involved were supported by examples from the works titled *Le Horla* and *Un Cas de Divorce* (A Divorce Case) by the French writer Guy de Maupassant. At the end of the research, we determined that the subject concepts studied by the two linguists converge despite the use of different terms, and that they perform similar functions under different designations. However, we found that Ducrot focuses on the presence of multiple voices and points of view in an utterance, treating its subjects in a polyphonic context, whereas Benveniste highlights subjectivity. This study highlights the fact that there is no single definition of the concept of subject, and that it can take on different functions and roles depending on how it is approached.

Keywords: the concept of subject, subjectivity, Emile Benveniste, the enunciation theory, Oswald Ducrot's speaking subjects.

³ **Statement (Thesis / Paper):** It is declared that scientific and ethical principles were followed during the preparation process of this study and all the studies utilised are indicated in the bibliography.

Conflict of Interest: No conflict of interest is declared.

Funding: No external funding was used to support this research.

Copyright & Licence: The authors own the copyright of their work published in the journal and their work is published under the CC BY-NC 4.0 licence.

Source: It is declared that scientific and ethical principles were followed during the preparation of this study and all the studies used are stated in the bibliography.

Similarity Report: Received - Turnitin, Rate: 13

Ethics Complaint: editor@rumelide.com

Article Type: Research article, **Article Registration Date:** 21.05.2024-**Acceptance Date:** 20.06.2024-

Publication Date: 21.06.2024; DOI: 10.29000/rumelide.1502242

Peer Review: Two External Referees / Double Blind

Introduction

La question de la notion de sujet en linguistique a été étudiée par plusieurs théoriciens pour comprendre comment les gens utilisent le langage pour exprimer leurs idées, leurs sentiments et leurs points de vue. Émile Benveniste et Oswald Ducrot sont parmi ces théoriciens qui proposent des approches différentes mais complémentaires de cette notion. Benveniste met l'accent sur la dimension subjective du locuteur et sur la façon dont il utilise le langage pour se définir en tant que sujet parlant. Il aborde les notions de sujet énonciation, sujet de l'énoncé et de sujet énonciateur, soulignant l'importance de l'acte d'énonciation et de la responsabilité personnelle du locuteur dans le discours. Le sujet d'énonciation fait référence à l'entité abstraite qui incarne l'acte de parler dans une communication, exprimant la subjectivité, les points de vue et les attitudes. Il diffère du sujet de l'énoncé, le sujet grammatical de la phrase, qui désigne qui ou quoi effectue l'action du verbe. Cette distinction met en évidence le rôle syntaxique crucial du sujet grammatical, sans nécessairement impliquer de subjectivité. En revanche, le sujet énonciateur est l'individu concret prenant position dans le discours, souvent associé à l'utilisation du pronom personnel « je ». Ce concept souligne la responsabilité et l'implication personnelle du locuteur, exprimant ses propres opinions et attitudes à travers ses propos. En revanche, Ducrot (1984) propose une étude plus détaillée et subtile en divisant les individus parlants en trois groupes bien définis : le locuteur - avec une sous-catégorisation du locuteur en tant que tel et du locuteur en tant qu'être du monde -, l'énonciateur et le producteur empirique. Selon lui, le locuteur représente la personne qui crée un discours en exprimant ses points de vue, sentiments et intentions. En ce qui concerne l'énonciateur, il s'agit d'une entité présente dans l'acte d'énonciation et qui reflète une perspective, une position ou une attitude mettant en lumière la nature polyphonique de la communication. Enfin, le producteur empirique est chargé des activités psychophysiologiques nécessaires à la réalisation de l'énoncé, telles que la prononciation, la formation de jugements et le choix des mots. Bien que, à première vue, il peut sembler que le concept de sujet soit abordé de manière différente par ces deux linguistes, une analyse approfondie révèle que les deux théoriciens attribuent des rôles similaires aux sujets parlants sous des terminologies différentes. Les deux linguistes s'accordent sur l'importance de la subjectivité et du rôle actif du locuteur dans la création du sens. Ils sont d'accord pour dire que le langage ne sert pas uniquement à communiquer, mais qu'il reflète également les attitudes et les croyances propres à chaque individu.

Cette étude se penchera sur les interrelations entre les sujets parlants discutés par deux linguistes de manière comparative et examinera les divergences et les convergences dans les approches de Ducrot et Benveniste concernant le concept du sujet.

1. La Conception de *Sujet* chez Benveniste

Benveniste est un linguiste influent qui a apporté une contribution significative à la compréhension de la subjectivité dans le langage et le discours. L'analyse de la subjectivité selon Benveniste va au-delà des simples structures linguistiques et explore en profondeur la dimension subjective inhérente à l'utilisation de la langue. Cette dimension est illustrée par la distinction que fait Benveniste entre « histoire » et « discours ». Selon lui, l'histoire se réfère à la présentation d'événements sans implication du narrateur en tant que sujet parlant, tandis que le discours implique la présence d'un sujet parlant et sa relation déictique avec le monde qui l'entoure (Benveniste, 1976, 238). Cette distinction nous permet de reconnaître l'énorme impact du locuteur sur la création d'une histoire et la transmission d'expériences subjectives. En outre, le travail de Benveniste souligne la relation complexe entre le langage et la subjectivité, démontrant que le langage n'est pas seulement un moyen de communication,

mais aussi un reflet des attitudes et des croyances individuelles. « Il a fondé sa linguistique sur la question de la subjectivité. Cette attitude allait à contre-courant de l'ensemble du mouvement de la linguistique structurale, qui avait longtemps 'mis de côté' le problème du sujet » (Dessons, 2006, 97). Il est essentiel de comprendre que l'analyse de la subjectivité selon Benveniste va au-delà de l'expression simple des attitudes et des croyances, en se concentrant sur la capacité même du locuteur à se positionner en tant que « sujet ». Cette « subjectivation » se produit lorsque la subjectivité dans le langage est codée dans une structure claire ou lorsque le langage évolue pour exprimer cette subjectivité. La capacité du locuteur à se constituer en sujet grâce au langage est un aspect fondamental du travail de Benveniste, qui met l'accent sur le rôle actif du locuteur dans la construction de son propre discours. « C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'ego'. La 'subjectivité' dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme 'sujet' » (Benveniste, 1966, 259-260). Selon Benveniste, l'existence de l'homme est étroitement liée au langage. « Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme *sujet*, en renvoyant à lui-même comme *je* dans son discours » (Benveniste, 1966, 260). La pensée elle-même ne peut exister sans le langage, tout comme le langage ne peut exister sans la subjectivité dans le discours et l'intersubjectivité. « Est 'ego' qui *dit* 'ego'. Nous trouvons là le fondement de la 'subjectivité', qui se détermine par le statut linguistique de la 'personne' » (Benveniste, 1966, 260). Lorsque Benveniste utilise le terme de sujet, il lui donne également une connotation psychanalytique. Bien qu'il n'aborde pas explicitement les notions de « sujet clivé » ou de « sujet divisé » propres à l'inconscient, il emploie néanmoins le terme de sujet et le distingue des pronoms personnels.

Les pronoms personnels sont le premier point d'appui pour cette mise au jour de la subjectivité dans le langage. De ces pronoms dépendent à leur tour d'autres classes de pronoms, qui partagent le même statut. Ce sont les indicateurs de la *deixis*, démonstratifs, adverbes, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du 'sujet' pris comme repère : 'ceci, ici, maintenant', et leurs nombreuses corrélations 'cela, hier, l'an dernier, demain', etc. Ils ont en commun ce trait de se définir seulement par rapport à l'instance de discours où ils sont produits, c'est-à-dire sous la dépendance du *je* qui s'y énonce (Benveniste, 1966, 262).

Il ne confond pas cet usage avec celui du sujet grammatical, mais fait une distinction par rapport au sujet d'expérience en psychologie.

Selon Benveniste, il est essentiel de comprendre le concept de locuteur pour saisir la nature de l'énonciation et la façon dont le langage est utilisé pour exprimer des points de vue spécifiques. Le locuteur représente à la fois l'individu concret qui parle et le point central autour duquel l'énonciation se déploie. Le terme de locuteur selon Benveniste fait référence à l'individu qui parle. Il est souvent utilisé de manière interchangeable avec l'énonciateur, bien que Benveniste fasse également une distinction entre *le sujet énonciateur* (la personne réelle qui parle) et *le sujet de l'énoncé* (le sujet grammatical). La distinction entre le locuteur et le sujet de l'énoncé met en évidence la dualité entre la personne réelle qui s'exprime et l'objet ou le sujet dont il est question dans l'énoncé. Cette dualité joue un rôle essentiel dans notre compréhension de la manière dont le langage reflète la présence individuelle lors d'un discours tout en offrant une plus grande possibilité d'expression. D'après Benveniste, le locuteur, utilisé de la même manière que l'énonciateur, est la personne qui prononce le pronom *je* et revendique ainsi le discours. Le terme *je* se réfère à quelque chose de très spécifique, qui est exclusivement lié au langage : *je* se réfère à l'acte de parole individuel où il est prononcé, et il désigne la personne qui parle. C'est un mot qui ne peut être compris que dans le contexte d'une instance de discours spécifique et n'a une signification que dans le présent. La réalité à laquelle il renvoie est celle du discours lui-même. C'est dans cette instance de discours où le locuteur utilise *je* pour se désigner en tant que sujet (Benveniste, 1966, 261).

Selon Normand (1986), Benveniste aborde le concept de sujet de différentes manières et qu'il y fait référence sous différents termes :

des termes de la tradition grammaticale, psychologique sans référence stricte : le *sujet* du verbe (fonction), le sujet siège de sentiments, de pensées, de savoir, d'intention..., le sujet en tant qu'être, égo (...) des termes non-théoriques, relevant du discours ordinaire plus ou moins descriptifs et métaphoriques, [...]: *l'individu, le parlant, le locuteur, l'écouteur, l'auditeur, le témoin, le participant, soi-même, le soi profond*, (...), enfin des termes théoriques à des degrés divers : la *personne, l'énonciateur* (lié à *énonciation*, terme lui-même progressivement théorisé), *dialogue, allocutaire* et surtout *instance de discours*, éléments de la *deixis, indicateurs auto-(sui) référentiels, individus linguistiques, réalité de discours*, et des expressions comme : *langage assumé par l'individu, procès d'appropriation...*, qui tentent d'élaborer le cadre conceptuel de l'énonciation (201).

Selon Kristeva & Didier (1971), lorsqu'elles discutent du concept du « sujet en linguistique », elles mentionnent que Benveniste (1966, 124) permet d'aborder l'introduction du sujet d'énonciation et la dichotomie entre le langage et discours.

L'expression « sujet d'énonciation » n'a jamais été employée par Benveniste lui-même ; ce sont ses commentateurs philosophes et psychanalystes, semble-t-il qui ont fabriqué et répandu très tôt ce terme en particulier J. Kristeva et J. Lacan. Ce détail n'est pas seulement anecdotique ; en fait le mot sujet désigne dans ces textes, selon les cas ou indistinctement, le sujet grammatical, le sujet psychologique ou encore l'égo philosophique, revu par la phénoménologie et repris souvent sous la figure de la personne (...) (Normand, 1997, 29).

Dans une analyse de la réception de Benveniste en tant que théoricien de l'énonciation, Normand (1985) attribue à Benveniste le mérite d'avoir introduit « le passage... de la notion non questionnée de sujet parlant à la notion explicitement problématique de sujet d'énonciation » (1). L'interprétation théorisante des propositions complexes de Benveniste concernant le concept de sujet fait l'objet d'un large consensus.

Si nous devons décrire le concept de sujet d'énonciation en se basant sur les connaissances acquises grâce aux sources de Benveniste (1966, 1974), c'est une entité abstraite qui représente l'ensemble de la prise de parole dans un acte de communication. Il englobe l'idée selon laquelle chaque énoncé est émis à partir d'un point de vue spécifique. Sur le plan fonctionnel, le sujet d'énonciation prend en charge les modalités du discours en exprimant la subjectivité, les points de vue et les attitudes et les relations spécifiques entre le locuteur et l'énoncé. C'est la position à partir de laquelle l'énoncé est produit et elle est liée aux choix linguistiques qui marquent cette position. Il est important de noter que le sujet d'énonciation ne se confond pas avec un locuteur concret dans une situation particulière, mais plutôt avec l'instance générale de prise de parole. Il est inhérent à chaque acte de communication. Pour illustrer cela, prenons quelques exemples explicatifs :

(1) « L'avocat de Mme Chassel prit la parole : Monsieur le Président, Messieurs les Juges, La cause que je suis chargé de défendre devant vous relève bien plus de la médecine que de la justice, et constitue bien plus un cas pathologique qu'un cas de droit ordinaire » (Maupassant, 1890, 338).

Le sujet d'énonciation ici concerne l'avocat de Mme Chassel. Il ne représente pas d'une personne concrète s'exprimant en son nom propre, mais plutôt d'une position générale prenant la parole dans le contexte d'un plaidoyer juridique. L'avocat expose un point de vue professionnel et juridique, impliquant une analyse qui va au-delà de sa simple individualité pour inclure une perspective médicale et légale globale.

(2) « Pendant quelque temps, il se conduit envers elle en époux plein de soins et de tendresse ; puis il la néglige, la rudoie, semble éprouver pour elle une répulsion insurmontable, un dégoût irrésistible » (Maupassant, 1890, 338).

Le sujet d'énonciation est l'entité qui relate les événements et décrit les actions du mari envers sa femme. Dans ce contexte, c'est l'avocat qui s'exprime lors du procès et expose les comportements du mari à la cour. Il adopte une position d'observation externe, décrivant les actions et les comportements du mari envers sa femme.

En comprenant le sujet d'énonciation, on peut comprendre comment la prise de parole influence la construction et l'interprétation du discours, soulignant ainsi la relation entre le locuteur et l'énoncé. De plus, en tenant compte du sujet d'énonciation, on prend en considération le contexte plus large dans lequel l'énoncé est produit, allant au-delà de l'individu concret qui parle à un moment donné. Pour résumer, selon Benveniste, le sujet d'énonciation met en lumière l'idée que chaque énoncé est émis depuis une position spécifique et que cette position influence la structure et l'interprétation du discours.

Quant au concept de sujet énonciateur chez Benveniste (1966), il adopte uniquement la perspective du locuteur, c'est-à-dire de celui qui parle (228), plus tard désigné sous le terme d'énonciateur (Benveniste, 1974). Le concept de sujet énonciateur chez Benveniste est défini comme étant plus concret que le sujet d'énonciation. Il fait référence à l'individu concret qui prend position dans le discours. Contrairement au sujet d'énonciation, le sujet énonciateur est lié à une personne réelle qui émet l'énoncé. Il représente la manifestation individuelle de la subjectivité dans le langage. « La langue pourvoit les parlants d'un même système de références personnelles que chacun s'approprie par l'acte de langage et qui, dans chaque instance de son emploi, dès qu'il est assumé par son énonciateur, devient unique et nonpareil, ne pouvant se réaliser deux fois de la même manière » (Benveniste, 1974, 68).

Il en découle que c'est l'énonciateur qui se réapproprie l'acte de langage, une expérience très subjective et unique, à travers le système de référence linguistique. Dans les travaux de Benveniste, le sujet énonciateur est associé au domaine de la psychologie (Longhi, 2012, 5). Il est lié à l'utilisation de la première personne *je* dans un discours.

A quoi donc *je* se réfère-t-il ? A quelque chose de très singulier, qui est exclusivement langagier : *je* se réfère à l'acte de discours individuel où il est prononcé, et il désigne le locuteur. C'est un terme qui ne peut être identifié que dans ce que nous avons appelé ailleurs une instance de discours et qui n'a de référence qu'actuelle. La réalité à laquelle il renvoie est la réalité du discours. C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme 'sujet' (Benveniste, 1966, 261).

Ce sujet énonciateur est la personne concrète, située dans le temps et l'espace, qui effectue un acte de parole. Il exprime ses propres points de vue, opinions et attitudes dans le discours. Il s'engage personnellement dans l'énoncé. Pour illustrer cela, prenons quelques exemples :

(3) « Je pense donc que ma cliente est plus autorisée qu'aucune autre femme à réclamer le divorce, dans la situation exceptionnelle où la place l'étrange égarement des sens de son mari » (Maupassant, 1890, 338).

Dans cet énoncé, le sujet énonciateur utilise la première personne « je » pour exprimer son point de vue en tant qu'avocat défendant le droit de sa cliente à demander le divorce. L'expression « Je pense » laisse clairement entendre que l'avocat exprime son propre point de vue sur la légitimité de la demande de divorce de sa cliente. En utilisant le pronom possessif « ma cliente », l'avocat montre qu'il entretient une

relation personnelle et spécifique avec la personne qu'il représente. Il exprime une subjectivité distincte en expliquant pourquoi il est convaincu que sa cliente est légitime dans sa demande de divorce. Cette opinion découle de sa propre réflexion et analyse, et ne peut pas être reproduite exactement par quelqu'un d'autre. L'acte de langage ici est unique à cette occasion particulière, mettant en lumière l'engagement personnel de l'avocat. Cela met en évidence la subjectivité et la perspective personnelle de l'avocat dans son discours.

(4) « J'ai un peu de fièvre depuis quelques jours ; je me sens souffrant, ou plutôt je me sens triste » (Maupassant, 1887, 6-7).

Le pronom « je » apparaît trois fois dans cet énoncé. Chaque utilisation du « je » fait référence au locuteur qui partage directement ses propres ressentis et émotions. Le sujet énonciateur exprime ses sentiments et sensations, montrant une réflexion intérieure sur son bien-être. En décrivant ses propres émotions et perceptions, il révèle une subjectivité unique qui est propre à cette situation de discours particulière et ne peut être reproduite exactement par un autre individu ou dans un contexte différent. Dans ce texte, selon Benveniste, le sujet énonciateur est clairement le narrateur qui emploie le « je » pour évoquer ses expériences personnelles. Il représente une personne concrète exprimant ses opinions et attitudes personnelles.

La notion de sujet énonciateur dans la théorie de Benveniste met l'accent sur l'idée que chaque énoncé est issu d'un individu spécifique, apportant ainsi une dimension d'individualité à la subjectivité linguistique. Il souligne également l'engagement personnel de la personne qui parle dans son discours, montrant comment sa subjectivité individuelle se reflète à travers ses choix linguistiques. De plus, le sujet énonciateur assume la responsabilité des propos qu'il tient, ce qui renforce le lien entre l'individu concret et le discours qu'il produit.

En résumé, selon Benveniste, le sujet énonciateur met en avant la personne réelle qui s'exprime lors d'un acte spécifique d'énonciation. C'est par le biais du sujet énonciateur que la subjectivité individuelle se manifeste dans le langage, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de la manière dont les individus concrets façonnent leur discours.

Le sujet de l'énoncé selon Benveniste (1966) est une partie grammaticale qui fait partie de la structure syntaxique d'une phrase. Il s'agit de la partie de la phrase qui accompagne le verbe et indique qui ou quoi réalise l'action exprimée par le verbe. Il est nécessaire pour construire correctement une phrase sur le plan grammatical et pour comprendre la relation entre le verbe et son action. Le sujet de l'énoncé diffère du sujet d'énonciation de la manière suivante : d'un côté, il y a le sujet du discours, et de l'autre, le sujet au sens grammatical. En d'autres termes, le « je » de l'énonciation ne correspond pas à « je » de l'énoncé (Floury, 2014). Un exemple :

(5) « Seuls les yeux bleus emportent mon âme » (Maupassant, 1890, 338).

Dans cet exemple, les yeux bleus agissent comme le sujet de l'énoncé. Ils représentent le sujet grammatical qui exécute l'action d'« emporter mon âme ». Le sujet de l'énoncé est ainsi le centre syntaxique de la phrase, indiquant celui qui réalise l'action principale.

(6) « Un homme jeune, très riche, d'âme noble et exaltée, de cœur généreux, devient amoureux d'une jeune fille absolument belle, plus que belle, adorable, aussi gracieuse, aussi charmante, aussi bonne, aussi tendre que jolie, et il l'épouse » (Maupassant, 1890, 338).

Dans cet énoncé, « Un homme jeune » est le sujet de l'énoncé car c'est le sujet grammatical qui réalise l'action de devenir amoureux.

Le sujet de l'énoncé contribue à la compréhension de la relation entre le verbe et les autres éléments de la phrase, ce qui facilite ainsi une meilleure compréhension générale des principes grammaticaux. La neutralité énonciative se réfère à la catégorie grammaticale du sujet de l'énoncé qui est dépourvue de connotations énonciatives ou subjectives. Son rôle principal réside dans la construction syntaxique des phrases, se distinguant ainsi des sujets d'énonciation et des sujets énonciateurs qui intègrent des éléments de subjectivité. « Le sujet est clivé entre sujet d'énonciation et sujet d'énoncé. Et cette clive, cette barre, cette coupure, non seulement constitue l'être vide du sujet, mais reporte en lui la différence entre être et étant » (Lacan, 2001, 426). En somme, le sujet de l'énoncé selon Benveniste se concentre principalement sur la structure grammaticale sans introduire d'éléments subjectifs.

2. Les Sujets Parlants de Ducrot

2.1 Le producteur empirique

Ducrot explique que le producteur empirique est responsable de toutes les activités psychophysiologiques nécessaires à la création de l'énoncé. Cela signifie que ce sujet, dans ce contexte, est chargé du travail musculaire et de l'activité intellectuelle impliqués dans le processus de prononciation des mots, la formation d'un jugement, le choix des mots et l'application des règles grammaticales. Un autre rôle important de ce sujet est d'être l'auteur, la source des actes illocutoires accomplis lors de la production de l'énoncé.

Quelles sont les propriétés de ce sujet ? D'abord il est chargé de toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé. Ainsi, dire qu'un certain X sujet de l'énoncé 'Il fait beau' prononcé à tel instant en tel lieu, c'est attribuer à X le travail musculaire qui a permis de rendre audibles les mots *Il fait beau* ; et c'est lui attribuer aussi l'activité intellectuelle sous-jacente formation d'un jugement, choix des mots, mise en œuvre de règles grammaticales. Deuxième attribut du sujet : être l'auteur, l'origine, des actes illocutoires accomplis dans la production de l'énoncé (actes du type de l'ordre, de la demande, de l'assertion, etc.) (Ducrot, 1984, 189).

Le producteur empirique est responsable à la fois de l'aspect matériel de la production de l'énoncé et de la dimension intellectuelle sous-jacente, ce qui inclut la formation du jugement et le choix des mots.

On considère alors le producteur empirique comme celui qui assume entièrement la responsabilité de l'acte de parole, tant sur le plan physique que intellectuel, et qui est à l'origine des actes illocutoires exprimés dans l'énoncé.

2.2 Le locuteur

Dans le domaine de l'analyse du discours, Oswald Ducrot a introduit le concept de locuteur comme un élément essentiel pour comprendre la performance linguistique et la communication. Selon Ducrot, le locuteur fait référence à la personne qui produit un discours en tant que speaker ou auteur, et qui est responsable de donner sens et effet à ce discours. Le locuteur ne se contente pas de contrôler les mots littéraux et la structure du discours, mais y apporte également sa propre perspective, ses émotions et ses intentions. Le locuteur joue un rôle crucial dans la construction des voix et des points de vue représentés dans le discours, créant ainsi une interaction dynamique entre différentes perspectives. Le concept de locuteur va au-delà du simple acte de parler ou d'écrire, approfondissant ainsi la relation complexe entre l'émetteur et le récepteur. L'approche proposée par Ducrot met l'accent sur le fait que le locuteur n'est

pas seulement un canal pour transmettre des informations, mais participe activement à la construction du sens. Cette conception façonne fondamentalement notre façon d'aborder l'analyse du discours en mettant en lumière la nature multicouche de la communication.

L'importance accordée par Ducrot à l'individu qui parle en tant qu'entité dynamique qui façonne et guide la communication ouvre de nouvelles perspectives pour comprendre les motivations et les intentions sous-jacentes à cette communication. Cela nous permet d'examiner comment les différentes voix au sein d'un discours interagissent et se influencent mutuellement, mettant en évidence les dynamiques complexes qui entrent en jeu dans l'utilisation de la langue. De plus, la distinction opérée par Ducrot entre le locuteur et l'énonciateur est essentielle pour comprendre la production des énoncés. Le terme de locuteur désigne l'individu qui produit physiquement le discours, tandis que l'énonciateur représente les différentes perspectives et points de vue exprimés dans ce discours. Cette distinction est importante car elle reconnaît que le discours n'est pas simplement une expression unilatérale, mais plutôt une représentation de divers points de vue et attitudes. En approfondissant notre compréhension du rôle du locuteur et de l'énonciateur, nous acquérons une meilleure perception des subtilités de la communication.

La façon dont les locuteurs comprennent et utilisent le langage souligne l'aspect performatif du discours. Ils jouent différents rôles et adoptent différentes voix au sein d'une conversation. Ils contrôlent activement les voix de leurs personnages, nous permettant de percevoir leurs attitudes et leurs croyances. Ainsi, selon Ducrot, le concept de locuteur met en évidence que la communication n'est pas un acte monolithique, mais plutôt un processus dynamique et multidimensionnel où différentes voix et perspectives interagissent.

Ducrot propose une division du concept de locuteur en deux sous-catégories. Lorsque la personne qui prononce le discours diffère de celle qui est le sujet parlant, Ducrot les envisage comme deux concepts distincts : le locuteur en tant que tel et le locuteur en tant qu'être du monde. Les concepts de « le locuteur en tant que tel » et « le locuteur en tant qu'être du monde » peuvent présenter des nuances de sens légèrement différentes, mais ils sont souvent employés de manière similaire pour aborder le rôle du locuteur dans la communication ou sa position dans le monde.

Une fois que le locuteur (être de discours) a été distingué du sujet parlant (être empirique), je proposerai encore de distinguer, à l'intérieur même de la notion de locuteur, le 'locuteur en tant que tel' (par abréviation 'L') et le locuteur en tant qu'être du monde ('λ'). L est le responsable de l'énonciation, considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété. λ est une personne 'complète', qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé (Ducrot, 1984, 200).

Le terme de locuteur en tant que tel met l'accent sur la personne qui parle en tant qu'entité linguistique ou communicative. Il permet d'aborder les choix linguistiques, le style de communication et la perspective du locuteur dans le discours. Cela souligne le rôle du locuteur en tant que source de parole, indépendamment du contexte ou de l'environnement. Selon la théorie Ducrotienne, le concept de locuteur en tant que tel fait référence au locuteur considéré simplement comme une instance de parole. Cela signifie que l'acte de parole peut être étudié indépendamment de la personne qui l'a produit. On se concentre alors sur les aspects linguistiques de l'énoncé sans nécessairement prendre en compte l'individu qui parle.

Le locuteur en tant qu'être du monde met davantage l'accent sur son existence en tant qu'être ayant des expériences, des opinions et des relations spécifiques. Cela englobe non seulement le rôle linguistique du locuteur, mais également son identité, ses expériences de vie et sa relation avec le monde qui

l'entoure. Cela souligne souvent que la communication est influencée par les expériences personnelles, les valeurs et les perspectives propres au locuteur dans un contexte plus large. Lorsque le locuteur parle de lui-même en tant que sujet d'énonciation, il exprime ainsi son existence en tant qu'être participant à la discussion. La personne qui parle se présente en utilisant le pronom "je". L'une des particularités du locuteur en tant qu'être du monde est d'être l'objet de ce qui est exprimé. Autrement dit, lorsque la personne qui parle utilise le pronom "je" pour parler d'elle-même et que l'action ou l'objet mentionné lui appartient, c'est le locuteur en tant qu'être du monde qui prend la responsabilité de cet énoncé. Il est directement concerné par le contenu de cet énoncé. Quoi que décrive un énoncé donné, c'est le locuteur en tant qu'être du monde qui accomplit cette communication. Il exprime une variété d'émotions tout au long de son discours et les manifeste. « En fait, le locuteur est l'être dont l'énoncé dit qu'il est le sujet parlant, il s'agit donc du locuteur en tant qu'être du monde. Il convient de le distinguer du locuteur en tant que tel : si le locuteur est l'auteur désigné de l'énonciation, le locuteur en tant que tel en est le responsable » (Anscombe, 2005, 76).

La citation ci-dessous de Ducrot met en avant la distinction entre le locuteur en tant que tel (L) et le locuteur en tant qu'être du monde (λ) dans le cadre de la rhétorique :

Dans ma terminologie, je dirai que l'ethos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. Ce que l'orateur pourrait dire de lui, en tant qu'objet de l'énonciation, concerne en revanche λ , l'être du monde, et ce n'est pas celui-ci qui est en jeu dans la partie de la rhétorique dont je parle (Ducrot, 1984, 201).

Le locuteur, désigné par L, est la personne concrète qui produit l'énoncé et est directement impliquée dans l'acte de parole. L'ethos, c'est-à-dire les caractéristiques personnelles du locuteur en tant que personne qui prononce l'énoncé, est associé à lui. Ces caractéristiques ont une influence sur la perception de l'énonciation et peuvent rendre celle-ci plus ou moins acceptable pour le public. Les caractéristiques attribués à L en tant que locuteur ont un impact sur la façon dont l'énonciation est perçue. L'ethos joue un rôle crucial dans la réception de l'énoncé par le public.

D'autre part, λ se réfère au locuteur en tant qu'être du monde, c'est-à-dire en tant qu'objet de l'énonciation. Il concerne ce que le locuteur pourrait dire à propos de lui-même en tant qu'être du monde. Selon Ducrot, λ n'intervient pas dans la partie de la rhétorique dont il parle. Cela signifie que dans ce contexte rhétorique spécifique évoqué par Ducrot, on ne se concentre pas sur ce que le locuteur pourrait dire de lui-même en tant qu'être du monde. La distinction entre L et λ met en évidence la dualité du locuteur en tant que source de l'énonciation d'une part et objet de celle-ci d'autre part.

En résumé, le locuteur en tant que tel met davantage l'accent sur l'aspect linguistique et communicatif du locuteur, tandis que le locuteur en tant qu'être du monde élargit la perspective pour inclure l'individu dans sa totalité, en prenant en compte ses expériences et le contexte existentiel qui l'entoure.

2.3 L'énonciateur

Selon Ducrot, l'énonciateur est une entité qui se manifeste dans l'acte d'énonciation et s'exprime à travers le sens de l'énoncé, représentant ainsi un point de vue, une position ou une attitude. Ducrot insiste sur le fait que l'énonciateur ne se manifeste pas par des mots au sens matériel du terme. Cela suggère que l'énonciateur n'est pas défini par des énoncés spécifiques ou des mots concrets, mais plutôt par la manière dont l'acte d'énonciation révèle son point de vue ou son attitude. L'idée associée à l'énonciateur est que l'acte d'énonciation exprime son point de vue. Ainsi, l'énonciateur n'est pas

simplement un locuteur avec des mots spécifiques, mais plutôt une entité dont la présence est détectée à travers la formulation même de l'acte d'énonciation.

D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur. J'appelle 'énonciateurs' ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils 'parlent', c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles (Ducrot, 1984, 204).

Le concept de l'énonciateur reconnaît que différentes perspectives peuvent donner lieu à un énoncé. Par exemple, un locuteur peut exprimer sa propre opinion ou croyance, mais l'énonciateur se réfère au point de vue à partir duquel l'énoncé est fait. Cela signifie que l'énonciateur n'est pas nécessairement semblable à l'identité personnelle ou aux croyances du locuteur, mais plutôt qu'il représente une perspective ou une position spécifique adoptée ou présentée par le locuteur. En d'autres termes, le concept de l'énonciateur met en évidence le fait qu'il y a plusieurs voix en jeu dans tout discours. Ces voix peuvent inclure les pensées et croyances propres du locuteur ainsi que les attitudes et croyances d'autres personnes ou entités représentées ou mentionnées dans l'énoncé du locuteur. Le concept de l'énonciateur reconnaît que le discours n'est pas simplement un produit de l'identité personnelle du locuteur, mais qu'il inclut également les perspectives et points de vue d'autres individus ou entités qui s'expriment à travers le discours du locuteur. Ce concept est important car il remet en question l'idée selon laquelle le discours reflète uniquement les croyances et opinions du locuteur. Il existe une opposition à l'unicité du sujet parlant (Ducrot, 1984). Le concept de l'énonciateur développé par Ducrot va au-delà de la compréhension traditionnelle du discours en mettant en avant la nature polyphonique des énoncés.

En mettant en évidence les différentes voix présentes dans le discours, le cadre de Ducrot souligne la complexité des couches de conscience et la décentralisation du moi dans le langage. Cette approche met en avant la nature dynamique et plurielle de la communication, où un énoncé devient un théâtre pour divers points de vue et attitudes.

3. Les Relations entre les Sujets de Ducrot et ceux de Benveniste

3.1 Le sujet d'énonciation de Benveniste ↔ L'énonciateur de Ducrot

Pour Benveniste, le sujet d'énonciation est une entité abstraite qui représente l'ensemble de la prise de parole dans un acte de communication. Il ne s'agit pas d'une personne physique, mais d'une position d'où l'énoncé est issu. Il parle de la subjectivité, les attitudes, les points de vue et les relations particulières entre le locuteur et l'énoncé. Il reflète le point de vue général à partir duquel l'énoncé est fait, sans se focaliser sur un individu en particulier.

Selon Ducrot, l'énonciateur est une entité qui se manifeste lors de l'acte d'énonciation et communique à travers le sens de l'énoncé. Il n'est pas forcément exprimé par des mots précis, mais plutôt par la manière dont l'acte d'énonciation révèle sa perspective ou son attitude. L'énonciateur exprime une perspective, une position ou une attitude à travers l'acte d'énonciation. Il peut représenter différentes perspectives et voix dans le discours, ajoutant ainsi une dimension polyphonique à l'énoncé.

Les deux concepts sont abstraits et ne font pas référence à une personne concrète. Le sujet d'énonciation de Benveniste et l'énonciateur de Ducrot n'existent que dans le cadre de l'acte d'énonciation et ne

peuvent être séparés du discours lui-même. Ces deux notions englobent l'idée de subjectivité et de point de vue. Le sujet d'énonciation de Benveniste prend en charge les modalités du discours, exprimant des attitudes et des relations spécifiques. De même, l'énonciateur de Ducrot représente le point de vue, la position ou l'attitude à partir desquels l'énoncé est produit. Tant le sujet d'énonciation de Benveniste que l'énonciateur de Ducrot agissent en tant qu'intermédiaires dans l'acte de communication. Ils expriment et mettent en lumière les points de vue et les voix qui donnent forme au sens de l'énoncé.

Bien que ces deux concepts puissent sembler similaires, ils présentent des nuances distinctes ; Ducrot met en avant la nature polyphonique de l'énonciation, soulignant la coexistence de plusieurs voix et perspectives au sein d'un même énoncé. En revanche, Benveniste se concentre davantage sur la subjectivité individuelle et unique du locuteur. Chez Ducrot, l'énonciateur peut incorporer des voix qui ne sont pas celles du locuteur lui-même. Par exemple, il peut représenter des points de vue qui ne peuvent être attribués à un locuteur spécifique. En revanche, le sujet d'énonciation selon Benveniste est plus directement lié à l'individu produisant le discours de manière abstraite. Essayons d'illustrer les approches de ces deux linguistes à travers l'exemple suivant :

(7) « Les gens du pays, ceux du mont, prétendent qu'on entend parler la nuit dans les sables, puis qu'on entend bêler deux chèvres, l'une avec une voix forte, l'autre avec une voix faible » (Maupassant, 1887, 15).

Le sujet d'énonciation dans cette citation concerne l'entité abstraite qui incarne l'ensemble des discours dans cet acte de communication. Ici, le narrateur adopte une position générale pour rapporter les croyances locales. Le sujet d'énonciation reflète la perspective globale et abstraite d'un narrateur qui rapporte les paroles et les convictions des habitants sans se concentrer sur une personne concrète. Elle représente le point de vue narratif à partir duquel l'énoncé est formulé, exprimant les attitudes et les opinions des habitants locaux.

L'énonciateur selon Ducrot dans cette citation est l'entité qui se manifeste lors de l'acte de parole et communique à travers le sens de ce qui est dit. Il n'est pas nécessairement explicite, mais se révèle par la manière dont l'acte de parole expose les points de vue ou les attitudes. Dans ce contexte, le locuteur intègre les perspectives des habitants dans l'énoncé en mentionnant leurs croyances. Le locuteur exprime ici une vision collective et ajoute une dimension polyphonique à l'énoncé en transmettant les croyances et les histoires des habitants.

En résumé, le sujet de l'énonciation chez Benveniste et l'énonciateur chez Ducrot remplissent des fonctions comparables en tant qu'intermédiaires et porteurs de points de vue subjectifs dans le discours. Toutefois, Ducrot approfondit cette idée en y ajoutant une dimension polyphonique, reconnaissant la présence simultanée de diverses voix et points de vue au sein d'un même énoncé.

3.2 Le sujet de l'énoncé de Benveniste ↔ Le producteur empirique de Ducrot

Pour Benveniste, le sujet de l'énoncé concerne une partie grammaticale de la structure syntaxique d'une phrase. Il fait référence à la personne ou à l'objet qui effectue l'action décrite par le verbe. Il est essentiel pour former une phrase correcte du point de vue grammatical. Il facilite la compréhension de la relation entre le verbe et les autres éléments de la phrase. Il est objectif sur le plan de l'énonciation et ne comporte pas d'éléments subjectifs intrinsèques.

Quant au producteur empirique de Ducrot, il est chargé des processus psychophysiologiques nécessaires à la formulation d'un énoncé. Cela englobe l'aspect pratique (articulation des mots) et l'aspect cognitif (formation de jugement, sélection des termes, respect des règles grammaticales). Il exerce le contrôle sur les actes illocutoires lors de l'énonciation.

Les deux concepts abordent les aspects concrets de la création d'une phrase. Le sujet de l'énoncé est crucial pour sa structure grammaticale, tandis que le producteur empirique est chargé de la production physique et de la construction grammaticale de ladite phrase. Ils sont tous deux assez neutres en termes de subjectivité. Ils se concentrent sur les aspects techniques et matériels de la création d'une phrase, sans nécessairement inclure les perspectives ou attitudes subjectives du locuteur.

En ce qui concerne les différents aspects, le sujet de l'énoncé est une entité purement grammaticale qui ne comporte aucune subjectivité ni point de vue spécifique. Il joue un rôle structurel dans la phrase. D'autre part, le producteur empirique est une entité active qui sélectionne les mots et forme les jugements nécessaires à la création de la phrase, impliquant une certaine dimension intellectuelle et décisionnelle. En outre, le sujet de l'énoncé n'est pas responsable de l'acte de parole ; il est simplement un élément de la structure syntaxique. En revanche, le producteur empirique participe activement à la création de la phrase, à la fois sur le plan matériel et intellectuel, et il est responsable des actes illocutoires accomplis. Un exemple :

(6) « Un homme jeune, très riche, d'âme noble et exaltée, de cœur généreux, devient amoureux d'une jeune fille absolument belle, plus que belle, adorable, aussi gracieuse, aussi charmante, aussi bonne, aussi tendre que jolie, et il l'épouse » (Maupassant, 1890, 338).

Dans l'énoncé citée, « Un homme jeune, très riche, d'âme noble et exaltée, de cœur généreux » est le sujet de l'énoncé. Il s'agit de l'entité grammaticale qui réalise l'action de « devenir amoureux » et d' « épouser » la jeune fille. Ce sujet est crucial pour la structure grammaticale de la phrase, permettant de comprendre qui effectue les actions décrites.

Le producteur empirique est l'auteur de ce récit, Guy de Maupassant, en charge de la rédaction de l'énoncé. Il assume la responsabilité de façonner tant sur le plan matériel qu'intellectuel le récit, choisissant les termes pour décrire le jeune homme et son comportement, et élaborant le raisonnement requis pour exposer cette argumentation devant le tribunal.

En résumé, bien que le sujet de l'énoncé selon Benveniste et le producteur empirique selon Ducrot partagent une neutralité énonciative et un rôle matériel ou structural dans l'acte de parole, le producteur empirique apporte une dimension active et intellectuelle à la production de l'énoncé, alors que le sujet de l'énoncé reste essentiellement lié à la grammaire.

3.3 Le sujet énonciateur de Benveniste ↔ Le locuteur de Ducrot

Le sujet énonciateur de Benveniste est l'individu concret qui s'exprime dans une situation d'énonciation en utilisant la première personne « je ». Il incarne l'expression individuelle de la subjectivité à travers les mots. Il partage ses propres opinions, perspectives et sentiments lorsqu'il communique. Il s'implique personnellement dans son discours et assume la responsabilité de ses paroles.

Selon Ducrot, le locuteur est celui qui crée un discours en tant que orateur ou auteur. Il est chargé de donner sens et impact à ce qu'il dit. Le locuteur contrôle le choix des mots, la structure du discours et y

insufflé sa vision, ses sentiments et ses intentions. Son rôle est essentiel dans l'expression des voix et des perspectives reflétées dans le discours.

Les deux concepts concernent une personne concrète qui produit le discours. Le concept du sujet énonciateur selon Benveniste et le locuteur selon Ducrot impliquent tous deux des individus réels qui prennent position dans le discours et expriment leurs propres points de vue. Tant le sujet énonciateur que le locuteur assume la responsabilité de ce qu'ils disent. Ils s'impliquent personnellement dans leurs énoncés en partageant leurs opinions, attitudes et perspectives. Ils sont responsables de la création du discours, y compris du choix des mots et de la structure utilisée. Cette responsabilité inclut également la sélection des actes illocutoires, tels que l'affirmation, la question ou l'ordre. Ces deux concepts soulignent également la subjectivité de celui qui parle. Ils mettent en lumière comment le discours va au-delà d'une simple série de mots pour refléter les pensées, les émotions et les attitudes du locuteur. Comprendre cette subjectivité est essentiel pour saisir le sens et les intentions derrière les énoncés.

Les distinctions entre le sujet énonciateur de Benveniste et le locuteur de Ducrot résident principalement dans la complexité des rôles et la perspective énonciative. Benveniste met l'accent sur le sujet énonciateur en tant qu'individu concret, exprimant directement sa subjectivité et ses opinions personnelles dans son discours. Il insiste sur la responsabilité et l'engagement personnel du locuteur dans l'acte d'énonciation, sans diviser ce rôle. En revanche, Ducrot introduit une dimension supplémentaire en séparant le concept de locuteur en locuteur en tant que tel et locuteur en tant qu'être du monde. Cette distinction permet à Ducrot d'examiner des nuances plus subtiles du rôle du locuteur, distinguant l'entité linguistique responsable de l'énoncé de l'individu concret ayant des expériences spécifiques et une relation au monde. De plus, Ducrot met un accent particulier sur la nature polyphonique du discours, où plusieurs voix et perspectives peuvent coexister, contrairement à Benveniste qui se concentre davantage sur la subjectivité individuelle du sujet énonciateur. Ainsi, Ducrot enrichit l'étude énonciative en reconnaissant la complexité et la diversité des voix présentes dans un énoncé, tandis que Benveniste adopte une approche plus directe et unifiée du rôle du locuteur. Un exemple :

(8) « Je ne vous ferai point le tableau, messieurs, de ses allures bizarres, incompréhensibles pour tous » (Maupassant, 1890, 338).

Dans cet exemple, l'avocat représente le sujet énonciateur de Benveniste, l'individu concret qui s'exprime dans une situation d'énonciation en utilisant la première personne « je ». Il se positionne personnellement dans la conversation en utilisant la première personne pour exprimer sa décision de ne pas aborder les comportements étranges de l'homme. Cette utilisation du pronom « je » met en lumière la subjectivité de l'avocat, ses points de vue et ses émotions concernant l'homme mentionné.

Pour la terminologie de Ducrot, l'avocat représente également le sujet de locuteur. D'après Ducrot, ce dernier est divisé en deux parties : le locuteur en tant que tel celui qui produit le discours et le locuteur en tant qu'être du monde qui a des expériences spécifiques et une relation avec le monde. L'avocat, en tant que locuteur en tant que tel, sélectionne ses mots et structure son discours pour influencer les juges, choisissant de ne pas entrer dans les détails des actions de l'homme. Comme le locuteur en tant qu'être du monde, il intègre ses expériences et son rôle de défenseur de sa cliente dans son discours.

En résumé, même si le sujet énonciateur de Benveniste et le locuteur de Ducrot font référence à l'individu concret qui crée le discours et exprime sa subjectivité, Ducrot apporte des nuances

supplémentaires en divisant davantage le rôle du locuteur et en mettant en avant la nature polyphonique du discours.

3.4 La comparaison de la conception d'énonciateur

Le concept d'énonciateur a été abordé à la fois par Benveniste et Ducrot dans leurs théories linguistiques. Selon Benveniste, l'énonciateur est le sujet de locuteur qui joue un rôle central dans le processus d'énonciation. Pour lui, l'énonciateur n'existe que lorsqu'il parle et ne peut être considéré comme une entité indépendante en dehors du langage (Maingueneau, 2017). D'un autre côté, Ducrot développe la notion d'énonciateur en mettant l'accent sur la présence de voix multiples dans le discours. Selon Ducrot, lors de l'acte d'énonciation, le locuteur contrôle les voix des différents personnages et exprime leurs attitudes et leurs croyances (Wolf, 2017). Ainsi, pour Ducrot, l'énonciateur englobe non seulement le locuteur physique mais aussi les différents points de vue exprimés dans le discours (Grossen & Orvig, 2011). Benveniste se concentre sur le rôle de l'énonciateur en tant qu'individu responsable de l'acte d'énonciation tandis que Ducrot étend ce concept pour inclure l'idée que l'énonciateur est responsable de la manifestation des différents points de vue au sein du discours.

Selon Ducrot, l'énonciateur joue le rôle d'un canal permettant à différentes voix de s'exprimer. Chaque voix représente une perspective unique qui contribue au sens et au ton global du discours. L'énonciateur sert de médiateur pour présenter ces voix au public. D'un autre côté, la conception de l'énonciateur par Benveniste met davantage l'accent sur le locuteur individuel en tant qu'agent responsable d'appropriation et de mettre en mouvement la langue lorsqu'il énonce. Selon Benveniste, c'est l'énonciateur qui parle activement et contrôle le discours. Un exemple :

(9) « J'appellerai ce cas : la folie poétique » (Maupassant, 1890, 338).

Dans cet exemple, l'avocat de Mme Chassel se présente en utilisant le pronom « Je ». L'avocat s'engage personnellement dans le discours en employant la première personne pour désigner ses sentiments. Cette utilisation du pronom « je » illustre clairement la subjectivité de l'avocat et son rôle actif dans la construction du discours, en choisissant de nommer l'affaire selon sa propre perspective. Cela correspond au sujet locuteur dans la terminologie de Ducrot.

Ainsi, bien que Benveniste et Ducrot reconnaissent tous deux l'importance de l'énonciateur dans le processus d'énonciation, leurs perspectives diffèrent quant à la manière dont l'énonciateur intègre les multiples voix dans le discours. En fin de compte, la principale différence entre les conceptions de l'énonciateur chez Benveniste et Ducrot réside dans son rôle au sein du discours.

Conclusion

Les approches de Benveniste et de Ducrot sur la conception du sujet offrent des perspectives complémentaires et enrichissantes sur la manière dont le sujet se manifeste dans le langage. Benveniste fait une distinction entre le sujet d'énonciation, le sujet de l'énoncé et le sujet énonciateur, chacun représentant différents aspects de la prise de parole. Ducrot, pour sa part, introduit les notions du locuteur - en le subdivisant le locuteur en tant que tel et le locuteur en tant qu'être du monde- le producteur empirique et l'énonciateur, mettant en lumière les multiples dimensions et rôles du sujet dans le discours. On peut établir un lien direct entre le sujet d'énonciation selon Benveniste et l'énonciateur chez Ducrot; tous deux symbolisent l'entité abstraite exprimant la subjectivité et le point de vue lors de l'acte d'énonciation. De même, le sujet de l'énoncé chez Benveniste, axé sur la structure

grammaticale, trouve son pendant dans le producteur empirique chez Ducrot, responsable des aspects matériels et intellectuels impliqués dans la production de l'énoncé. Enfin, le sujet énonciateur selon Benveniste - représentant l'individu concret exprimant ses opinions personnelles - correspond au locuteur chez Ducrot qui endosse responsabilité et engagement lors du discours. Ces correspondances illustrent comment ces deux théoriciens convergent sur l'importance du rôle du sujet lors d'un acte d'énonciation tout en apportant des nuances distinctes à leur analyse.

Les comparaisons effectuées dans cette étude mettent en lumière qu'il existe également des différences entre les approches de Benveniste et Ducrot concernant le concept de sujet. En examinant le sujet d'énonciation chez Benveniste et l'énonciateur chez Ducrot, on observe que Benveniste se concentre sur une entité abstraite symbolisant la subjectivité et les points de vue exprimés lors de l'acte de communication, tandis que Ducrot met en avant une dimension polyphonique où l'énonciateur peut incarner diverses voix et perspectives dans un discours, introduisant ainsi une complexité supplémentaire. En ce qui concerne le sujet de l'énoncé selon Benveniste et le producteur empirique chez Ducrot, le premier fait référence à une composante grammaticale essentielle à la structure de la phrase, tandis que le second englobe des responsabilités psychophysiologiques et intellectuelles dans la création de l'énoncé, ajoutant une dimension active et décisionnelle à la production du discours. Pour finir, en ce qui concerne le sujet énonciateur tel que décrit par Benveniste et le locuteur selon Ducrot, Benveniste évoque une personne concrète exprimant sa subjectivité directement sans division apparente, alors que Ducrot complexifie ce rôle en distinguant entre locuteur en tant que tel d'une part, et locuteur en tant qu'être du monde d'autre part. Cette distinction permet d'appréhender les aspects linguistiques et contextuels du locuteur tout en reconnaissant la pluralité des voix présentes dans un énoncé.

Cette étude compare le traitement du concept de sujet par deux linguistes en mettant en évidence leurs divergences et leurs convergences. Ainsi, le sujet d'énonciation de Benveniste se superpose à l'énonciateur de Ducrot, le sujet de l'énoncé de Benveniste correspond au producteur empirique de Ducrot, et enfin, le sujet énonciateur selon Benveniste correspond au locuteur selon Ducrot. Alors que Benveniste insiste sur la subjectivité dans sa discussion du concept de sujet, Ducrot, outre la subjectivité, met l'accent sur la présence de plusieurs voix et points de vue dans un énoncé et examine ses sujets dans un contexte polyphonique. En fin de compte, cette étude montre qu'il n'existe pas une définition unique du concept de sujet et que ce dernier peut remplir des rôles et fonctions diversifiés en fonction de son traitement.

Bibliographie

- Anscombre, J.C., (2005). Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages, Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie, Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, 75-94.
- Benveniste, É. (1966) *Problèmes de linguistique générale, I*. Paris: Gallimard.
- Benveniste, É. (1974) *Problèmes de linguistique générale, II.*, Paris: Gallimard.
- Benveniste, E. (1976). Les relations de temps dans le verbe français, in *Problèmes de linguistique générale 1*. Paris: Gallimard, tel, pp. 237-250.
- Dessons, G. (2006). *Émile Benveniste, l'invention du discours*. Paris: Éditions In Press.
- Floury, N. (2014). La subversion lacanienne du sujet moderne. In R. Chappé & P. Crétois (éds.), *L'homme présumé* (1-). Presses universitaires de Provence. <https://doi.org/10.4000/books.pup.12492>
- Grossen, M., & Orvig, A. S. (2011). Third parties' voices in a therapeutic interview. <https://scite.ai/reports/10.1515/text.2011.003>
- Kristeva, J., & Didier, H. (1971). Du sujet en linguistique. *Langages*, (24), 107-126.
- Lacan, J. (2001). *Autres écrits*. Paris, Éditions du Seuil.
- Longhi, J. (2012). Les voix de l'énonciation en discours: sujet énonciateur et sujet d'énonciation. *Arts et savoirs*, [En ligne] (2). DOI : <https://doi.org/10.4000/aes.1679>
- Maingueneau, D. (2017). Parcours en analyse du discours. *Langage & société*, (2-3), 129-143.
- Maupassant, G. (1887). *Le Horla*. La Bibliothèque électronique du Québec. https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Maupassant_Le_Horla.pdf
- Maupassant, G. (1890). Un cas de divorce. *La vie populaire*, (100), pp. 338-339.
- Normand, C. (1985). Le sujet dans la langue. *Langages*, (77), 7-19.
- Normand, C. (1986). Les termes de l'énonciation de Benveniste. *Histoire Épistémologie Langage*, 8(2), 191-206. doi : <https://doi.org/10.3406/hel.1986.2232>
- Normand, C. (1997). Lectures de Benveniste: quelques variantes sur un itinéraire balisé. *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, (9), 25-37. Doi : <https://doi.org/10.4000/linx.964>
- Rabatel, A. (2016). Agir professionnel, point de vue et mobilité empathique. *Phronesis*, 5, 5-15. <https://doi.org/10.7202/1039082ar>
- Wolf, A. J. (2017). In search of lost hybridity: the French Daniel Deronda. *Language and Literature*, 26(3), 213-226. <https://scite.ai/reports/10.1177/0963947016686654>